



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-099 Conseil municipal du 6 octobre 2025

Le Lundi Six Octobre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME (arrivé à 19h08), Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE (arrivée à 19h15), Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Florent CAILLET, Fanny LE JALLE, Katharina THOMAS, Séverine LENOBLE, Sarah ROUSSEAU

Pouvoirs : Florent CAILLET à Mireille LOIRAT, Fanny LE JALLE à Patrice GOUDE, Katharina THOMAS à Myriam RIALET, Séverine LENOBLE à Camille FRESNEAU, Sarah ROUSSEAU à Cécile BERNARDONI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Date de la publication : 8 octobre 2025

2025-099 COMMANDE PUBLIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ PASSE EN PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE DIFFERENTS SITES COMMUNAUX

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Compte-tenu de l'arrivée à terme du marché récurrent de prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux et des locaux de différents sites, un nouveau marché a été lancé, dans la continuité du précédent.

En raison de la nature des prestations et de leur estimation, cette consultation a été lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les caractéristiques de cette consultation sont les suivantes :

- Décomposition des prestations en 6 lots :

Lot n° 1 – Nettoyage des vitres des bâtiments administratifs, commerciaux et scolaires

Lot n° 2 – Nettoyage des vitres des établissements sportifs, salles d'activités, salles de réception et espaces culturels

Lot n° 3 – Nettoyage des locaux de la médiathèque

Lot n° 4 – Nettoyage des locaux du théâtre Quartier Libre et de la chapelle des Ursulines

Lot n° 5 – Nettoyage des vitres des restaurants scolaires et centres de loisirs

Lot n° 6 – Nettoyage des locaux du stade de la Davrays

- Marchés réservés :

Il est précisé que les lots 5 et 6 sont réservés aux entreprises adaptées (EA) ainsi qu'aux établissements et service d'aide par le travail (ESAT) ou établissements équivalents, lorsqu'ils emploient un minimum de 50 % de travailleurs handicapés conformément aux articles L.2113-12 et R.2113-7 du Code de la commande publique.

- Forme du contrat :

Accord-cadre, à bons de commandes, mono-attributaire de services, avec montant maximum annuel pour les lots 1, 2, 4 concernant les prestations à la demande et 5, Marché ordinaire pour les lots 3, 4 concernant les prestations récurrentes et 6

- Nature et variation des prix : unitaires pour les lots 1, 2 et 5, forfaitaires pour les lots 3 et 6, mixtes pour le lot 4. Les prix de tous les lots sont révisibles annuellement, en cas de reconduction, par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

- Durée du marché : douze mois, à compter de la notification du marché, avec reconduction tacite trois fois par période de douze mois

- Critères de jugement des offres :

Prix pour 50 % de la note globale

Valeur technique pour 35 % de la note globale, au regard des moyens humains et techniques dédiés à l'exécution des prestations attendues, ainsi que de la méthodologie mise en œuvre.

Performances en matière de protection de l'environnement pour 15 % de la note globale.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1414-2 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres en date du 16 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) le 18 juillet 2025 sous la référence 25-81399, au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) le 18 juillet 2025 sous la référence 471619-2025 ;

CONSIDÉRANT la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur de la ville AWS le 18 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT la date limite de remise des offres fixée au 29 août 2025, à 12 heures ;

CONSIDÉRANT les plis dématérialisés reçus dans le délai imparti, à savoir

- 4 offres pour le lot 1
- 4 offres pour le lot 2
- 5 offres pour le lot 3
- 4 offres pour le lot 4
- 1 offre pour le lot 5
- 1 offre pour le lot 6 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par la Direction des services techniques et de l'urbanisme, conformément aux critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation ;

CONSIDÉRANT la restitution de cette analyse en commission d'appel d'offres, dûment convoquée et réunie selon les règles de quorum, le 16 septembre 2025 ;

Après attribution de la commission d'appel d'offres en date du 16 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à signer les marchés pour les prestations de nettoyage des vitres des bâtiments communaux et de nettoyage des locaux de différents sites communaux avec les prestataires indiqués ci-dessous, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse :

| N° lot | Intitulé lot | Attributaire | Montant |
|--------|--|--|--|
| 1 | Nettoyage des vitres des bâtiments administratifs, commerciaux et scolaires | ONET SERVICES 5 bis rue de Bel Air - Bât1 44470 Carquefou N° SIRET : 067 800 425 03079 | Conformément aux prix unitaires du BPU, dans la limite du montant maximum annuel de 18 000 € ht |
| 2 | Nettoyage des vitres des établissements sportifs, salles d'activités, salles de réception et espaces culturels | ONET SERVICES 5 bis rue de Bel Air - Bât1 44 470 Carquefou N° SIRET : 067 800 425 03079 | Conformément aux prix unitaires du BPU, dans la limite du montant maximum annuel de 18 000 € ht |
| 3 | Nettoyage des locaux de la médiathèque | ABER PROPRETE SAPHIR 8 rue Duguay Trouin 44800 Saint Herblain N° SIRET : 423 712 934 00219 | Forfait annuel : 22 293,45 € ht |
| 4 | Nettoyage des locaux du théâtre Quartier Libre et de la chapelle des Ursulines | GIMN'S REGION 43, rue Jean Monnet 44450 Divatte-sur-Loire N° SIRET : 800 070 742 00040 | Forfait annuel : 23 846,52 € ht pour les prestations récurrentes Conformément aux prix unitaires du BPU pour les prestations à la demande, dans la limite du montant maximum annuel de 1 200 € ht |
| 5 | Nettoyage des vitres des restaurants scolaires et centres de loisirs – marché réservé | EPA SERVICES 193 bd Pierre et Marie Curie 44150 Ancenis-Saint-Géréon N° SIRET : 775 605 405 00809 | Conformément aux prix unitaires du BPU, dans la limite du montant maximum annuel de 2 700 € ht |
| 6 | Nettoyage des locaux du stade de la Davrays- marché réservé | EPA SERVICES 193 bd Pierre et Marie Curie 44150 Ancenis-Saint-Géréon N° SIRET : 775 605 405 00809 | Forfait annuel : 12 370 € ht |

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et toutes les pièces afférentes, à intervenir avec les prestataires indiqués ci-dessus.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance
Bruno FOUCHER



Cécile BERNARDONI

Nabil ZEROUAL



Publication sur le site internet le :

Transmission au contrôle de légalité le : 07 OCT. 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20251006-5_2025delib099-DE
Reçu le 07/10/2025